



Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Local de la DiSI Île-de-France du 19 juin 2026

COMPTE-RENDU

Siégeaient pour la CGT Finances publiques : Eric CHABROULET (ESI Paris) ; Hervé PERESINI (ESI Noisiel) ; Robert SEGURA (ESI Montreuil) ; Gabriel BRIZEMEURE (ESI Nemours).

La FS était présidée par Sylvain FORTHOMME, Ingénieur général des Mines et Directeur de la DiSI Île-de-France.

À l'issue des déclarations liminaires, commentant les résultats peu glorieux de l'Observatoire interne de la DGFIP, le président a pointé qu'effectivement, les résultats étaient moins bons que ceux d'autres administrations, notamment la territoriale. Pour ne citer qu'un seul exemple : un tiers seulement des agents se déclarent satisfaits des possibilités de promotion, et ils sont encore moins nombreux à estimer que ces promotions procèdent de critères objectifs...

Sur les suppressions d'emplois, il a tenu à rappeler que les 22 postes perdus par la DiSI en 2026 ont été redéployés au SSI – manière de nous faire comprendre que bien que la DiSI soit perdante sur le front de l'emploi, son sacrifice est des plus honorables pour la DGFIP...

Enfin, le Directeur a retenu nos préoccupations sur la multiplication des actes suicidaires : « *on est très vigilants sur les situations individuelles et sur les agents en grande difficulté* ». Tant mieux...

Document unique d'évaluation des risques professionnels 2026 (DUERP) et Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact)

Leur examen a fait ressortir la complétude de la campagne et sa conformité à la note du 16 janvier 2026. Pour rappel, aux réunions de cadrage locales de février et mars 2026 ont succédé six groupes de travail (un par ESI) à l'issue desquels le DUERP et le PAPRI Pact ont été finalisés. Il y a 229 lignes de risques pour le DUERP, 77 nouveaux risques identifiés, 26 actions ont été inscrites au PAPRI Pact, 10 d'entre elles ont été réalisées.

Sur le site de Notre-Dame-des-Victoires de la DRFiP 75, dont les locaux occupés par l'ESI ne sont pas climatisés, des films de filtrage sont prêts à être posés sur les ouvrants, mais le stock de films, actuellement détenu par la DRFiP 75, **attend toujours depuis deux ans l'intervention d'un agent technique !** Face à cette mauvaise volonté manifeste, le président s'est engagé à trouver une solution interne. L'inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) a alerté sur le fait qu'un film filtrant entraîne toujours une diminution de l'éclairage naturel.

L'ESI de Noisiel ne dispose plus d'aucun système de climatisation en état de marche (à l'exception de celui destiné aux salles d'exploitation), les fortes chaleurs estivales maintiennent leur niveau intérieur à équivalence du dehors. Des échantillons de films de filtrage de divers types ont été posés ; la solution la plus opacifiante a été écartée.

La CGT Finances publiques a rappelé à la Direction qu'aucun exercice n'a été dispensé à Noisiel depuis 2018 pour faire face à un assaut armé, en particulier dans le cadre de la menace terroriste. Bien que le centre informatique polyvalent (CIP) ne soit plus géré par la DiSI depuis le 01/01/2026, le président a annoncé qu'il questionnera SI3 sur ce sujet.

La CGT Finances publiques rappelle aux agents que les outils SignalFip et le RSST sont à leur disposition en cas de situations anormales constatées sur leur lieu de travail.

Avancement du budget et des formations 2026

La période actuelle est marquée par des températures caniculaires, et les systèmes de climatisation défaillants ou hors service de certains sites (Nemours, Noisiel) pénalisent quotidiennement les collègues dans leurs conditions de vie au travail.

Bien qu'assimilable à un pis aller, l'achat groupé de 175 ventilateurs est à même de constituer une première réponse, en la cumulant avec les mesures d'aménagement horaire et de facilitation du télétravail.

Sur proposition de la DiSI, cette initiative n'est finalisée au plan budgétaire qu'au jour de cette instance, alors que la CGT Finances publiques avait déjà alerté depuis plusieurs mois sur la nécessité de procéder par anticipation, afin d'éviter des situations de mise en danger sanitaire. Mieux vaut tard que jamais...

L'organisation à Noisiel d'une session de formation supplémentaire en gestion du stress a également été validée.

Note technique de l'ISST sur l'emménagement de l'ESI Nanterre au Vermont

Il s'agit d'un déménagement provisoire des agents basés au Centre Administratif Départemental (où des travaux de grandes ampleur seront entrepris) vers l'immeuble Le Vermont, situé lui aussi à Nanterre, et dont les locaux sont en passe d'être finalisés. Le retour au CAD sera peut-être d'actualité vers l'année 2030...

Parmi les points de vigilance, ont été cités :

- **L'amiante**, dont le Diagnostic technique (DTA) n'a pas été communiqué dans l'immédiat par l'employeur.
- **La luminosité**, répartie inégalement selon l'ISST.

- **La qualité de l'eau**, dont la DDFiP 92 doit fournir un rapport d'analyse bactériologique.
- **La mise à jour du DUERP**, qui doit avoir lieu lors de toute évolution de la configuration des locaux.
- **Un espace de restauration** est prévu en sous-sol, commun pour tous les occupants de l'immeuble.
- **La CGT Finances publiques a remarqué l'absence de mention d'un dispositif de climatisation** dans le rapport. Ce point doit être éclairci prochainement par l'ISST... À suivre !

Plan d'actions DGFIP 2025-2027 sur l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques suicidaires (plan rejeté à l'unanimité par les syndicats nationaux)

Selon les termes de la Direction, « *l'ambition de ce plan est, pour la DGFIP, d'assumer ses responsabilités en tant qu'employeur* ». Bien... Cela n'empêche guère ladite DGFIP de supprimer des postes et de restreindre nos moyens, pour jouer les bons élèves auprès du législateur !

Les agents se heurtent à des managers, parfois sous contrat, qui n'ont pas forcément le feeling nécessaire pour se « mailler » efficacement dans la chaîne de détection des risques psycho-sociaux (RPS). Le responsable de l'ESI de Nemours, présent à l'instance, s'est fendu d'un « *on est tous concernés par le mal-être des collègues* ».

Certes... Mais après cette « heureuse prise de conscience », comment répondre à cette question posée lors d'une formation sur la gestion du stress : « *Que faire avec les incompetents inconscients* » ?

La partie syndicale n'est pas dupe : instaurer des formations pour lutter contre le stress ou prévenir des actes suicidaires permet au mieux de « faire avec » des conditions de travail dégradées, mais la racine du mal, elle, pourtant connue de tous, demeure !

Le bilan intermédiaire de la note d'orientation ministérielle qui suit en est d'ailleurs l'illustration...

Bilan intermédiaire de la note d'orientation ministérielle 2025-2026 sur la santé, la sécurité et les conditions de travail

Dans le préambule de la note d'orientation ministérielle est écrit : « *La préservation de la santé physique et mentale, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents constituent un enjeu prioritaire pour les ministères économiques et financiers.* »

L'intention est louable, dommage que cela ne reste trop souvent que des mots. D'ailleurs, celle-ci ne se traduit qu'essentiellement par un projet de formation de secourisme en santé mentale, qui s'accompagne d'un plan de prévention sanitaire en lien avec le partenaire ALAN et une ouverture accrue sur le marché du soutien psychologique pour faire face au risque suicidaire.

Pour la CGT Finances publiques, cette note illustre surtout le décalage croissant entre un affichage très outillé, et la réalité d'une dégradation des conditions de travail que vivent les agents sur le terrain.

Les collègues ne se sentent ni entendus, ni protégés, et les représentants du personnel sont de plus en plus cantonnés à un rôle de figurant. Pourquoi passe-t-on outre les avis négatifs des représentants du personnel dans les CSA, comme dans leur FS ?

Pourquoi la DGFIP doit-elle être l'administration qui a proportionnellement contribué le plus aux suppressions d'emplois, alors que c'est précisément elle qui assure la collecte et le contrôle de l'impôt, et par là le financement des services publics ?

À l'heure où des économies budgétaires sont partout recherchées, la logique devrait être justement de renforcer la DGFIP par des moyens et des emplois !

La CGT Finances publiques interroge sur les risques de pertes de missions à l'ESI Noisiel

Les missions « **Hébergement** » et « **Gestion de site** » ont été transférées au Bureau SI3, celle d'exploitation sur « **l'Intégration inter-applicative** » (IRIA) a failli être récupérée par l'ESI Nemours, et la mission « **Sauvegarde** » serait menacée...

Dans ce contexte, le président a expliqué que « *la mission hébergement est partie à SI3 car, historiquement, c'est la Centrale qui s'en occupait* », et dans le cas où la DGFIP se doterait d'un 3^e datacentre (en plus du CIP de Noisiel et du SPS de Bussy-Saint-

Georges), il apparaît plus « pertinent » que SI3 prenne en charge cette mission dans sa globalité.

Selon lui, « *s'il y a des missions qui s'en vont, il faut qu'il y en ait qui arrivent* »... Peut-être du côté de la DTNum ? Il a tenu à souligner par ailleurs « l'absence d'OPA » sur l'assistance de proximité.

Face aux inquiétudes de la CGT Finances publiques, le président a invité les agents concernés à discuter avec la cheffe d'ESI des potentialités de reprises de missions, dans la perspective d'un échange ESI/DiSI en octobre...